VILLE DE PARIS

SE MARIER À PARIS

[1] **Avertissement** : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2) de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.

Je soussigné(e), ……

(Nom, prénom)

atteste sur l'honneur la réalité des informations renseignées dans le dossier de mariage.

Je reconnais être informé(e) des dispositions de l'article 441-7[1] du code pénal reproduites ci-dessus.

Liste des documents remis pour la constitution de mon dossier de mariage :

☐ Acte de naissance

☐ Fiche de renseignements

☐ Liste des témoins de mariage

☐ Justificatif(s) de domicile (en date du ……..)

☐ Attestation d'hébergement

☐ Certificat de coutume

☐ Certificat de célibat

☐ …….…… (autre document)

<u>Pièce d'identité</u>

☐ Passeport

☐ Carte nationale d'identité

☐ …… (autre justificatif d'identité)

Fait à Paris, le …….

Signature